

INVENTAIRE DES THEMES ET NOTIONS A ABORDER

Typologie des compétences info-documentaires en 6ème

Un article de Véronique Nagiel, documentaliste au collège de Koumac (Nouvelle Calédonie-Nord)

Les nouveaux réseaux numériques dans l'éducation font exploser la notion de document, d'information. Les missions des documentalistes deviennent stratégiques : l'information est une haute valeur ajoutée qui répond aux normes des établissements scolaires en prenant en compte la notion incontournable d'éducation à l'information, de culture de l'information, du droit des usagers d'accéder à une information fiable, valide, reconnue d'intérêt pédagogique. La maîtrise de l'information est liée aux droits d'auteurs et aux droits des usagers selon la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Autant d'éléments à prendre en compte.

Un long article que nous sommes obligés de couper : les pages consacrées à la 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, seront publiées dans les prochains numéros de En Chantier.

Plan de l'article :

I – Du bon usage de l'information au collège.

II - Etude de l'information : supports documentaires, livres, droits de l'information

A - Préambule – objectifs

B - Supports documentaires

C – Construction de l'information

D - Droits de l'information

E – La lecture

F - Les technologies de l'information et de la communication

G – La recherche d'information et le B2I

H – Les médias

- Etude de l'information journalistique : la construction de l'information

- Etude de l'image

- Découverte de la presse écrite

I - Méthodologie pour analyser l'image

I – Du bon usage de l’information au collège.

L’information se trouve sous toutes ses formes, papier, magnétique, électronique, numérique. Les nouveaux réseaux numériques dans l’éducation font exploser la notion de document, d’information, qui peut être traitée de nombreuses manières par les usagers, avec des paragraphes, des différents caractères, des couleurs, sous formes carrés, rectangulaires,... l’information est en ce sens une denrée banalisée qui est sans cesse en construction. Dans les CDI, les documents sont utilisés par les différents publics concernés, les usuels (dictionnaires, encyclopédies), les documentaires, les romans, les contes, les albums, les bandes-dessinées pour écrire, se documenter, produire d’autres documents (en terme bibliothéconomique, des documents tertiaires), pour favoriser les apprentissages liés aux différents supports d’information, du livre au document électronique, pour sensibiliser les différents publics à l’écriture, aux droits de l’information et aux droits d’auteur.

Les missions des documentalistes deviennent stratégiques : l’information est une haute valeur ajoutée qui répond aux normes des établissements scolaires en prenant en compte la notion incontournable d’éducation à l’information, de culture de l’information, du droit des usagers d’accéder à une information fiable, valide, reconnue d’intérêt pédagogique. La maîtrise de l’information est liée aux droits d’auteurs et aux droits des usagers selon la déclaration des droits de l’Homme et du citoyen. Les usagers, élèves et enseignants s’approprient des données pour les exploiter et les reproduire : ils sont usagers et auteurs selon le code de la propriété intellectuelle et en vertu des règles citoyennes, d’une éducation aux valeurs du respect des productions écrites, orales, voulues par l’école de la République. Ainsi, les CDI sont devenus des systèmes d’information accessibles par les usagers avec des espaces qui ne sont pas figés donc en perpétuelle évolution.

Les textes officiels depuis l’introduction des nouvelles technologies de l’information et de la communication dans l’enseignement (TICE) à commencer par les espaces numériques de travail (conférence de presse de Luc Ferry du 1er septembre 2003), le Brevet Informatique et Internet (BOEN 23/11/2000), « la maîtrise de l’information » (BOEN 09/2005), « la culture de l’information » (sous la direction de Jean-Louis Durpaire) publié par le SCEREN-CNDP en 2006, l’exploitation et le traitement de l’information présentée dans la partie 4 du Socle commun de connaissances et de compétences (Décret du 11 juillet 2006), définissent les compétences à acquérir dans les domaines info-documentaires de manière précise, mais aucun bulletin officiel ne permet de donner des programmes comme point de repère aux élèves, aux enseignants et aux professeurs documentalistes.

Une forte demande des différents publics, élèves et enseignants entraîne la question citoyenne incontournable, liée aux priorités du ministère de l’Education Nationale de mettre en place un référentiel officiel des compétences à acquérir par les élèves en Documentation de l’école primaire à la Terminale.

La typologie des compétences à acquérir en 6^{ème} est présentée ci-dessous. Celle-ci ne se veut pas définitive mais évolutive en fonction des avancées des nouvelles technologies de l’information et de la communication.

II - Etude de l'information : supports documentaires, livres, droits de l'information.

A - Préambule – objectifs

La notion d'information est abordée dès la 6ème en continuité avec l'école primaire mais de manière plus ciblée. La société dite «de l'information» fait exploser la notion de document qui peut prendre des formes de plus en plus élaborées et de moins en moins «tactiles». Le document se transforme, devient «transparent» ce qui remet en cause la notion fondamentale de source et de support d'information.

Il apparaît nécessaire de sensibiliser les élèves à la notion de support pour leur permettre de rentrer dans le domaine de la culture de l'information, pour mieux appréhender les risques et les dangers de l'information électronique, pour leur apprendre à maîtriser l'information.

B - Supports documentaires

En 6ème la notion de support est abordée par le contact, l'appropriation de l'objet documentaire. L'élève découvre le document – dictionnaires, encyclopédies (supports papier usuels), documentaires, romans, contes, albums, bandes-dessinées, pièces de théâtre, poésies, périodiques (revues, magazines), supports en ligne (articles, documentaires photographiques ou cinématographiques, périodiques, dossiers), supports optiques (vidéogrammes, diapositives), supports magnétiques (cédéroms, DVD). Il apprend à les exploiter comme il l'entend, de manière libre, à jongler avec les différentes formes de présentation.

Cette approche est à mettre en relation d'une part avec le programme d'Histoire de 6ème et la naissance de l'écriture, ainsi qu'avec l'apparition du livre avec la première Bible dans un souci de conservation de l'information. Elle doit permettre d'aborder la notion de transmission de l'information par l'Homme et de transmission de la connaissance dans un souci de démocratisation du savoir.

- Le travail en interdisciplinarité avec le professeur d'Histoire et le professeur documentaliste permet la mise en place de nombreux apprentissages, de la naissance de l'écriture jusqu'à l'apparition du livre.

C – Construction de l'information

Le livre est défini dans sa mise en forme et c'est la notion de support qui est valorisée et celle de celui ou de ceux qui l'ont élaboré : le ou les auteurs. On s'intéresse ainsi à la place des auteurs dans le livre, la place du titre, des sous-titres si il y en a, l'éditeur ou les éditeurs, l'endroit où se trouve le dépôt légal, la table des matières, le sommaire, l'index, le glossaire, le lexique, le nombre de pages, la qualité du papier, l'odeur.

La notion de collection est abordée car c'est elle qui permet la constitution du fonds documentaire du CDI qui fait partie du patrimoine de l'établissement. Cette notion de collection va dans le sens de la conservation des supports et des documents dans un souci de classification des connaissances et dans un but humaniste.

La notion de collection peut être vue avec un professeur de Lettres en interdisciplinarité pour permettre aux élèves de connaître la notion de genre littéraire (cf. Programmes de Lettres BOEN n°6 du 28/08/2008) : « les lectures conduites en classe permettent d'initier aux mythes, contes et légendes, aux textes fondateurs et aux grandes œuvres du patrimoine. Elles sont aussi associées au travail sur le lexique et à la découverte des formes et des genres littéraires ». La notion de classification est vue sous tous ses aspects, classification des différents domaines de la connaissance – policier, sentimental, fantastique, aventure, historique, les élèves créant eux-mêmes leurs propres classifications dans le CDI.

D - Droits de l'information

Les droits de l'information sont liés à ceux de l'objet documentaire, au support d'information, au droit de conserver des documents dans un souci de transmission des connaissances. Les droits de l'information sont en relation avec les droits de l'Homme et du citoyen, des auteurs selon la loi du 11 mars 1957 et du code de la Propriété intellectuelle L-112-1 et L. 112-2. Les droits de l'information sont abordés dès la 6ème par une sensibilisation aux supports documentaires, à leurs mises en forme, à la mise en scène de l'information par les professionnels de l'information, éditeurs, médiathèques, réseaux spécialisés de librairies jeunesse, musées, établissements scolaires.

Les droits de l'information vont dans le sens d'une éducation à la diversité et au pluralisme (décret n°2007-474 du 28 mars 2007) et de la circulaire n°2005-135 « les nouvelles technologies d'information et de communication » (circulaire du 09/09/2005) : «L'Education Nationale contribue naturellement à ce projet gouvernemental d'une société de l'information pour tous qui nécessite un effort éducatif ambitieux. Son rôle est de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication, de percevoir les possibles limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements, d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations ».

Le «Rapport d'information» de M. David Assouline (rapport n°46 – 2008-2009) définit le passage du livre imprimé aux nouveaux médias comme une priorité pour revaloriser les compétences du droit de l'information en «motivait les élèves, en consolidant leurs capacités d'analyse, en renforçant leur engagement citoyen».

La notion de droit sur Internet est renforcée par le grand nombre de documents mis en ligne : œuvres littéraires, graphiques, musicales, architecturales, images, photographies, articles de presse, logos, logiciels, documentation technique, écrits scientifiques, conférences, publicités, cours, etc.

En 6ème, cette notion est abordée par la découverte du support, la place de l'auteur dans ce support, son rôle, les droits d'auteurs et les droits des usagers qui accèdent à l'information. Le droit moral et les droits patrimoniaux ne sont pas définis entièrement mais seulement abordés.

La recherche de sites sur les droits d'auteur peut aider à cela, avec des séquences d'apprentissages : «brevet du surfeur», quizz, questionnaires, charte des droits du citoyen à l'heure de l'information électronique, charte des droits de l'information électronique...

Le travail d'écriture est aussi une priorité : écriture de contes, d'albums pour la jeunesse par les élèves qui peuvent par exemple participer à des concours d'écriture. Ce travail permet aux élèves qui deviennent auteurs de connaître leurs droits d'auteurs, le rôle de l'auteur dans un support papier, électronique (Internet), optique (cédéroms), et la fonction du livre, du document en ligne, du document multimédia.

Ce travail d'écriture peut être réalisé en interdisciplinarité avec d'autres enseignants de Lettres, d'Histoire, en relation avec la maîtrise du document, ou dans un club allant dans le sens des textes officiels « La maîtrise de la lecture et de l'écriture », du socle commun des connaissances et des compétences (décret du 11 juillet 2006), « Préparation de la rentrée 2008 » (BOEN n°15 du 10 avril 2008).

E – La lecture

La lecture peut être définie comme le décodage de l'information par un usager, l'identification des mots permettant la compréhension d'un document, l'appropriation du document. Le décret du 11 juillet 2006 « Le socle commun des connaissances et des compétences » et le BOEN n°3 du 18 janvier 2007 « Préparation à la rentrée 2007 » rappellent les principes définis par la circulaire « Apprendre à lire » et par les modifications des programmes du 24 mars 2006 en matière d'enseignement de la lecture :

« Par la familiarisation avec des livres adaptés à son âge, l'élève étendra sa culture et donnera plein sens à la lecture par laquelle il apprendra à accéder au savoir de manière autonome ».

La lecture de l'information permet à l'utilisateur de prendre en compte la mise en scène de l'information : la typographie employée par le ou les auteurs, les mots choisis, les couleurs, les illustrations. Le XXI^{ème} siècle est celui de l'information électronique et les élèves apprennent à lire en se familiarisant avec tous les supports, papiers, magnétiques, électroniques, à prendre un recul critique vis à vis de l'information pour la maîtriser.

La lecture du document électronique sur Internet favorise l'appropriation de certains repères qui représentent une priorité dans une société où l'information peut être transformée à souhait par n'importe quel usager, remettant en cause la notion de validité et de fiabilité des sources. L'élève doit acquérir par la lecture une culture que l'environnement social et médiatique ne permet pas de construire.

«Le socle commun des connaissances et des compétences» prévoit au titre de la culture humaniste (pilier 5) que tout au long de la scolarité, au collège, les élèves soient préparés à partager une culture européenne par une connaissance des textes majeurs de l'Antiquité (L'Illiade et l'Odyssée, les récits de la fondation de Rome, la Bible).

Des séances autour du livre sur la notion de support, de contenu et d'auteurs sont mises en place au centre de documentation et d'information. Ils peuvent prendre plusieurs aspects : « table ronde », de lecture en groupe ou de manière autonome, présentation d'un auteur ou d'un titre que l'élève ou le groupe d'élèves a choisi, lecture d'album, de contes, etc.

Ce travail sur la lecture peut être pratiqué en interdisciplinarité avec le professeur de Lettres, d'Histoire Géographie pour aborder par exemple les notions de «lecture analytique» et de «lecture cursive».

Enfin, les élèves peuvent être amenés à écrire des textes, des contes, à élaborer des albums pour la jeunesse dans le cadre de clubs ou lors de séances d'apprentissage au CDI.

F - Les technologies de l'information et de la communication

Les nouvelles technologies de l'information peuvent être définies comme une transformation du document qui peut se présenter avec du texte, de l'image, de la photographie, du son. Cette évolution de la mise en forme de l'information remet en cause la notion de document Il apparaît alors nécessaire d'apprendre aux élèves à rechercher l'information, la sélectionner, la traiter pour la communiquer.

Les documents sélectionnés par les élèves auront été ciblés en amont par l'enseignant-documentaliste après un travail en collaboration avec le professeur de discipline. Pour la 6^{ème}, les documents doivent être courts, avec des mots simples que les élèves peuvent lire, exploiter, imprimer pour élaborer un travail écrit ou oral en fonction de l'enseignant de discipline.

La notion de «mot-clé» est capitale puisque les élèves apprennent à manipuler la langue française, à utiliser les mots de toutes les manières possibles pour définir une équation de recherche. La définition des mots-clés va dans le sens de «la maîtrise de la langue» : Les élèves apprennent à comprendre un sujet demandé par leur professeur, à définir des mots en fonction de ce sujet et à écrire, à créer une équation de recherche, à prendre un recul critique vis à vis d'un thème donné.

G – La recherche d’information et le B2I

La recherche d’information s’effectue à partir d’Internet à partir de moteurs de recherche tels que *Google*, *Exalead* en mode simple. Le logiciel documentaire BCDI élaboré par les spécialistes et les scientifiques en Sciences de l’information du CNDP permet aux élèves d’apprendre à rechercher l’information en mode simple ou en mode de recherche thématique.

La recherche d’information permet aux usagers de savoir se repérer dans un dédale informationnel, de décoder des documents en tenant compte de différents paramètres qui les constituent (titres, paragraphes, mots sélectionnés par le ou les auteurs, couleurs, images, etc.) et de les exploiter.

La maîtrise de l’information est définie dans le quatrième point du « Socle commun des connaissances et des compétences » : «La culture numérique implique l’usage sûr et critique des techniques de la société de l’information. Il s’agit de l’informatique, du multimédia et de l’internet, qui irriguent tous les domaines économiques et sociaux».

La maîtrise des techniques de l’information et de la communication est développée en termes de capacités dans les textes réglementaires définissant le B2I :

- s’approprier un environnement informatique de travail,
- créer, produire, traiter, exploiter des données,
- s’informer, se documenter,
- communiquer, échanger.

Le B2I (BOEN 23/11/2000) définit les compétences liées à la maîtrise de l’information :

«Son rôle est de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui à terme le mettra à même de faire des technologies de l’information et de la communication une utilisation raisonnée, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d’esprit critique face aux résultats de ces traitements, et d’identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s’inscrivent les données».

H – Les médias

- Etude de l’information journalistique : la construction de l’information.

«La presse, la radio et la télévision sont de puissants moyens qui ont rendu le public plus exigeant en matière d’information sur le fonctionnement des grands services publics. L’Education Nationale ne peut échapper à de telles nécessités» (circulaire du 15 septembre 1972)

L’information par les médias : télévision, radio, presse écrite, fait partie d’une organisation de sélection et de diffusion des documents par des professionnels, des journalistes, qui communiquent des faits, des événements pour familiariser les publics à leurs environnements. «Informer» provient du latin «formare» qui signifie «mettre en forme», un fait, un événement. En ce sens, l’information mise en forme dans les supports, journaux, documentaires papier, documentaires filmés, procède d’une construction.

«L’éducation au média» apparaît incontournable à l’heure des nouvelles technologies de l’information et de la communication, puisque l’information qui est diffusée sur les réseaux peut être transformée, utilisée à souhait, falsifiée.

Une étude des journaux papier, télévisés ou en ligne permet aux élèves d’être sensibilisés au métier du journaliste et à la manière dont un journal est élaboré.

Les différents modes de traitement de l’information, la recherche, la sélection, la rédaction, la mise en forme de l’information doivent favoriser chez les élèves, journalistes en herbe, de prendre un recul critique vis à vis des documents vus par les journalistes.

L’étude de la mise en scène d’un fait, d’un événement, est un apprentissage citoyen lié aux droits des usagers d’être informés sur l’actualité, pour prendre part à la vie sociale, économique, politique, et culturelle et pour construire leurs identités.

«La semaine de la presse et des médias dans l'école» est mise en place par le CLEMI chaque année pour permettre aux écoles et aux établissements scolaires de poursuivre leur éducation traditionnelle et leur instruction en restant ouverts sur le monde environnant» (circulaire du 1/10/2008). La lecture des programmes scolaires sous l'angle de l'éducation aux médias (école primaire, collège, lycées techniques et d'enseignement général) définit l'éducation aux médias comme une priorité.

En 6ème, l'étude des médias est abordée par la découverte des différents supports, presse écrite, revues, magazines, journaux en ligne. Certains journaux sont très appréciés du public tels que «Les clés de l'actualité junior» (<http://www.lesclesjunior.com/>), «le Monde des ados» (<http://www.le-monde-des-ados.fr/>), «le journal des enfants», <http://www.jde.fr/>, «Le petit quotidien»

- Etude de l'image

L'étude de l'image fait partie des textes officiels (Programmes de Lettres, programmes d'Histoire et Géographie, BOEN spécial n°6 du 28 août 2008) :

- «Ces deux capacités (analyse de documents et maîtrise de l'expression orale et écrite) concernent toutes les parties du programme». Dans l'analyse des documents, les manuels scolaires d'Histoire définissent l'analyse des documents photographiques, des documents avec des images, des textes.

- «L'image fixe ou mobile constitue pour l'enseignement en général et pour l'enseignement du français en particulier, une ressource précieuse à plus d'un titre : en fournissant à l'élève des représentations du monde passé et présent, elle contribue efficacement à la constitution de sa culture et de son imaginaire ; elle favorise l'expression des émotions et du jugement personnel, elle peut en outre consolider l'apprentissage des méthodes d'analyse ».

L'image fixe ou animée est étudiée en tant que support documentaire, support photographique, support filmique sur lesquels sont imprimées des informations vues par un ou plusieurs auteurs. C'est cette notion de support qui doit rester une priorité pour décoder les différents messages véhiculés par les documents, et pour permettre aux élèves de prendre un recul critique vis à vis de l'information dans un souci méthodologique.

L'approche de l'analyse de l'image prend appui sur les documents des manuels scolaires d'Histoire, de Géographie, de Français en fonction du choix du document lui-même, des couleurs, des formes, des techniques de mise en forme des informations. L'éducation à l'image en tant que support doit permettre aux élèves de s'interroger sur ce qu'ils voient, ce qu'ils observent, avant de définir le message et sa fonction.

L'étude de l'image favorise le travail en équipe, en interdisciplinarité avec les professeurs d'Histoire-Géographie, de Lettres. Par exemple, l'étude des différentes représentations d'Ulysse vues par les auteurs (photographes, scientifiques, archéologues) et la définition d'Ulysse dans les manuels scolaires d'Histoire et de Lettres, afin de définir les différentes formes de forces de l'image, son rôle à la période de l'Antiquité, pour informer les citoyens, pour les influencer (danger de la propagande politique dans la cité), pour communiquer.

- Découverte de la presse écrite

Cette découverte peut se faire de différentes manières :

- Par appropriation du support papier, qualité du papier, odeur, taille, définition de la mise en scène, mise en forme de l'information : taille des caractères, couleurs, typographie, paragraphes, sauts de ligne, etc.
- Par l'étude du lexique spécialisé : titre, gros-titre, accroche, document, gros plan, journaliste, journal, périodique, fait, événement, etc.. .
- Par comparaison entre le journal papier et le journal en ligne.
- Pour permettre aux élèves de «maîtriser la lecture et l'écriture des journalistes», des clubs d'écriture sont créés, débouchant sur des journaux de collège, sur papier, en ligne sur le site de l'établissement, etc.

I - Méthodologie pour analyser l'image :

- Etude du support d'information : photographique, filmique (vidéogrammes, cédéroms, DVD), et ses fonctions (par exemple le manuel scolaire, mais aussi le documentaire, les usuels, optiques, magnétiques).

- Démarches : l'image est un langage codé qui permet aux hommes de communiquer depuis les origines. On sélectionnera des supports au choix, en fonction de leurs différents usages : par exemple image d'illustration d'une définition dans un dictionnaire (usuel), image pour définir de manière scientifique une espèce, des phénomènes liés à la pollution et aux actions de l'homme sur son environnement, dans des documentaires papier, films...

- Capacités :

- connaître et utiliser les supports d'information où l'image est imprimée, et connaître les fonctions de l'image dans les différents supports : image d'illustration, image documentaire, image scientifique, image en 3D.
- Décrire la fonction d'une image dans un support.
- Expliquer le rôle de l'image, support d'information pour transmettre des informations et communiquer.